Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise

Sources et références

Edition 1/2010









COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE – COHÉSION SOCIALE

OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE – COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES – IGEAT





PRÉAMBULE

Ce document constitue le répertoire des **sources et références** des *«Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise»*.

L'objectif de ces fiches est d'offrir aux décideurs et aux acteurs locaux un outil simple pour appréhender certaines caractéristiques de la population avec laquelle ils travaillent et de les aider à orienter leurs stratégies.

Dans le cadre de son décret «Cohésion sociale», la Commission communautaire française (**COCOF**) a commandité un outil permettant d'appréhender statistiquement les problèmes et besoins des communes bruxelloises en matière de cohésion sociale, à confronter avec les réalités vécues par les acteurs sur le terrain.

L'objectif est de bénéficier d'une représentation statistique des caractéristiques et réalités communales – plus particulièrement sous l'angle «des besoins et problèmes» – en procédant à des comparaisons intra-communales (par quartiers statistiques) et communales-régionales (entre communes et avec le niveau régional).

Cet état des lieux est présenté aux différentes concertations locales et confronté à la réalité vécue par les acteurs sur le terrain afin de signaler d'éventuels besoins et problématiques non répertoriés dans l'état des lieux statistique. Cette analyse soutien le travail des coordinations locales au niveau communal, en vue de la préparation du nouveau plan quinquennal 2011-2015.

Les analyses et les différents documents qui composent cet outil ont été réalisés par l'Institut de Gestion de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire de l'Université Libre de Bruxelles (**ULB-IGEAT**) en collaboration avec l'**Observatoire de la Santé et du Social**. Il s'agit concrètement d'une actualisation et d'un développement des fiches communales de l'Observatoire reprenant les statistiques sanitaires et sociales par commune. Des indicateurs liés au logement et à l'enseignement (avec des chiffres provenant aussi bien de la Communauté française que de la Communauté flamande) sont également inclus. À côté des 19 fiches communales et d'une fiche pour la Région, un mode d'emploi aide les acteurs locaux dans l'interprétation des données de leur commune. Un troisième et dernier document intitulé «Sources et références» guide les utilisateurs dans leurs éventuelles recherches personnelles dans les données chiffrées de base.

Cet ensemble de fiches est complémentaire des rapports de l'Observatoire de la Santé et du Social («Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale», «Baromètre social annuel», «Tableau de bord de la Santé en Région de Bruxelles-Capitale»,… tous consultables et téléchargeables gratuitement sur le site de l'Observatoire de la Santé et du Social (**www.observatbru.be**) et des instruments développés par l'**IBSA** (**Monitoring des Quartiers**, Indicateurs statistiques, Baromètre conjoncturel). Les commentaires des données présentées seront donc réduits et nous vous invitons à vous reporter à la lecture de ces autres documents pour plus de précision.

La fiche «source et références» regroupe les informations pour accéder aux statistiques fournies dans les 19 fiches communales, mais aussi pour explorer indépendamment les autres sources statistiques disponibles à Bruxelles. Ce document est donc utile pour rechercher des données sur une commune ou un quartier. Le répertoire offre lui un aperçu des différents fournisseurs et sources d'information au niveau de la commune, voire du quartier. Il n'est disponible qu'au format pdf, permettant ainsi via des hyperliens d'accéder directement aux données de statistiques de base aussi bien qu'à l'information contextuelle.

Le répertoire a été rédigé en août 2009 ; étant donné l'évolution rapide sur Internet et le travail permanent des services de statistiques des administrations, des observatoires et des chercheurs, ce document devrait également être mis à jour régulièrement. Vous pouvez y contribuer en signalant par e-mail (troesems@ggc.irisnet.be) toute information, toute source ou document intéressant ou, à contrario, tout lien obsolète.

I. CARACTÉRISTIQUES DES SOURCES STATISTIQUES

Sous peine de générer des erreurs d'interprétation, les sources statistiques doivent faire l'objet d'un examen minutieux de façon à s'assurer du sens précis des chiffres. Quatre points méritent une attention particulière dans le cadre de ce processus de critique de source :

- L'objet de la statistique : qu'est-ce qui est décrit ?
- Les critères de localisation : dans quel territoire et à quel niveau de désagrégation spatiale sont utilisables les données ?
- La méthode de récolte : comment est établie la statistique ?
- Le moment ou la période concernée : quelle est la date de référence et la périodicité des données ?

Cette critique des sources statistiques ne doit pas s'appliquer successivement à chaque tableau rencontré : les différents tableaux ou graphiques obtenus à partir d'une même enquête ou banque de donnée (= la source primaire), présenteront des caractéristiques communes. La première phase de l'analyse des sources consiste donc à identifier les différentes sources statistiques primaires concernant le sujet étudié. Elles sont généralement peu nombreuses.

Ce travail est parfois compliqué dans la mesure où des tableaux différents venant de la même source figurent dans des publications statistiques différentes, et inversement, dans une même publication statistique peuvent se trouver réunis des tableaux traitant d'un même sujet mais provenant de sources différentes. Il faut donc éviter de confondre les sources primaires (chacune correspond à une enquête ou a un formulaire) et les publications statistiques. Pour les différentes raisons évoquées, il est généralement préférable de citer comme référence la source primaire plutôt que la publication statistique.

I.1. L'objet de la statistique

N'importe quel dénombrement nécessite une définition précise de la population à recenser. Dans tous les cas, il existe des individus marginaux qui seront inclus ou non selon la définition choisie. Les fluctuations conséquentes peuvent être relativement importantes. Il faudra évidement être particulièrement attentif en cas de comparaisons : les définitions peuvent être différentes d'un lieu à l'autre (par exemple d'une région à l'autre) et évoluent souvent dans le temps.

> **Exemple 1 :** *La population officielle (celle du Registre national) ne comptabilise pas forcément tous les habitants d'un lieu. Pour avoir une situation de fait et non de droit, il faut adjoindre à la population officielle d'autres habitants de fait (étudiants, diplomates, demandeurs d'asile, sans papiers ...).*

> **Exemple 2 :** *La définition des chômeurs et de la population active peut varier d'un organisme à l'autre. Cela explique que parfois des taux de chômages différents mais tous les deux exacts se côtoient.*

Les quelques cas où des différences importantes dans le mode de comptabilisation apparaissent dans des sources utilisées pour les fiches communales sont détaillés dans le chapitre 3 de cette fiche «Sources et références», intitulé «Quand les chiffres des différentes sources ne concordent pas…».

1.2. Les critères de localisation

Les statistiques peuvent être récoltées et publiées dans différents découpages géographiques. À Bruxelles, en fonction des sources de données, on peut travailler avec des statistiques au niveau de la Région, des communes ou des secteurs statistiques. La Région de Bruxelles-Capitale comporte actuellement 19 communes, 118 quartiers «Monitoring» et 724 secteurs statistiques.

Chaque commune a un identifiant statistique («code INS») et un **code postal**. Ils correspondent souvent au même territoire, hormis dans la commune de Bruxelles où 4 codes postaux permettent de faire la différence entre Bruxelles-centre (1000), Laeken (1020), Neder-Over-Heembeek (1120) et Haren (1130).

Un secteur statistique est la plus petite unité administrative pour laquelle des données socio-économiques et administratives sont disponibles. Chaque commune peut être divisée en plusieurs secteurs statistiques. Les données par secteur statistique permettent de saisir le mieux possible les différences intra-communales. En 2002, un secteur comptait en moyenne 1 350 habitants. Un secteur statistique ne doit pas être confondu avec la signification ordinaire que l'on donne aux quartiers qui, aux yeux des habitants et des utilisateurs, ne sont souvent que très vaguement délimités. Les secteurs statistiques sont délimités et numérotés sur la carte disponible sur le site de l'observatoire de la santé et du social (**www.observatbru.be**). Les codes, dénomination, population et densité de population de chaque secteur sont repris dans une liste disponible sur le même site. Cette information figure également sur le rabat arrière de l'Atlas de la santé et du social ainsi qu'à la fin de la fiche «mode d'emploi». Il est en outre possible de définir à quel secteur statistique appartient une adresse en consultant le **portail internet géoloc** (**http://geowebgis.irisnet.be/webgis/**) qui permet d'afficher rues et numéros de police. Le code et le nom du secteur statistique sont indiqués dans les résultats apparaissant sous le formulaire de recherche.

Comme les communes sont souvent trop hétérogènes pour pouvoir effectuer des analyses intéressantes et les secteurs statistiques quelquefois trop petits pour certaines données sensibles, 118 **quartiers** ont été délimités dans le cadre du projet régional bruxellois de **Monitoring des Quartiers** (**www.monitoringdesquartiers.irisnet.be**). Si les limites de ces quartiers respectent toujours les limites des secteurs statistiques, elles ne concordent par contre pas toujours avec les limites communales.

Indépendamment du niveau de découpage (régional, communal ou infracommunal), certaines statistiques peuvent être comptabilisées à différents endroits. On peut ainsi obtenir un nombre d'emploi ou d'élèves comptés au lieu de domicile, au lieu de travail ou de scolarisation.

I.3. La méthode de récolte

Deux méthodes principales de collecte de données statistiques sont aujourd'hui dominantes : l'exploitation des données administratives et les enquêtes.

1.3.1. LES DONNÉES D'ORIGINE ADMINISTRATIVE

Les principaux fournisseurs de données sont les administrations et institutions publiques, comme par exemple le Registre national, Actiris, le Service public fédéral de l'Intégration sociale… Les données administratives sont rassemblées en fonction des tâches de ces institutions. À l'origine, elles ne sont pas forcément destinées spécifiquement au développement d'informations statistiques ; dans les faits, de nombreuses statistiques en sont dérivées.

Ces données présentent l'avantage de regrouper toutes les personnes qui satisfont à un critère administratif donné (par exemple, toutes les personnes inscrites comme chercheurs d'emploi, toutes celles reprises au Registre national, etc.).

Les modifications législatives et les adaptations des allocations ont cependant un impact direct sur l'évolution de ces données, ainsi que le montre l'exemple de l'évolution récente en ce qui concerne les chômeurs âgés (Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles capitale, Contributions externes, **Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2008**, Actiris, p. 5-6). Ceci complique leur interprétation dans le temps.

Dans certains cas, les données administratives permettent de connaitre le nombre de personnes qui font valoir un droit, et non pas le nombre de personnes bénéficiant de ce droit. On sait par exemple que bon nombre de ceux qui pourraient prétendre au statut Omnio n'y ont pas recours. De ce point de vue, les données d'origine administrative présentent parfois une sous-estimation de la réalité.

En outre, les données d'origine administrative ne reflètent qu'une partie de la réalité lorsqu'elles ne sont pas reliées à d'autres banques de données. Ainsi, les données en rapport avec le logement social à Bruxelles ne montrent qu'une image partielle du marché du logement bruxellois, tout comme les données d'Actiris ne fournissent qu'une image partielle du marché du travail. Cependant, ces dernières années, on assiste à une tendance visant à interconnecter davantage les banques de données administratives et à les rendre utilisables pour la recherche. C'est dans ce cadre qu'est apparu le «Datawarehouse marché du travail» de la Banque Carrefour de la sécurité sociale. Cet outil permet de croiser des données d'origines diverses (ONSS, INASTI, pensions,…) ayant trait au marché de l'emploi. Plus spécifiquement à Bruxelles, le projet de monitoring des quartiers est un nouvel outil de consultation centralisée de statistiques issues essentiellement des administrations régionales et fédérales, en vue de la recherche et du diagnostic à un niveau local.

Les données d'origine administrative n'offrent que peu d'information sur la prestation de services à la population. Ceci exige en fait un tout autre type de collecte de données, comme par exemple l'inventaire de tous les acteurs répondant à un des besoins des personnes âgées vivant chez elles, réalisé dans le cadre du projet «**Vivre chez soi après 65 ans**» par l'Observatoire de la Santé et du Social en collaboration avec le CMDC-CDCS (organisme chargé de récolter des informations générales en rapport avec l'offre sociale et sanitaire en Région de Bruxelles-Capitale).

Les données administratives sont la plupart du temps disponibles par commune, plus petite division administrative du pays. Les données au niveau du secteur statistique ou du quartier «monitoring» sont plus limitées pour deux raisons majeures : la protection de la vie privé (qui implique des effectifs suffisants pour préserver l'anonymat) et le fait que les institutions n'utilisent pas le niveau du secteur statistique dans leur travail quotidien et donc n'investissent pas non plus dans la conversion des données vers un niveau géographique plus précis, ce qui représente souvent un énorme travail. Un stimulant externe comme le projet «Monitoring des quartiers» (avec par exemple la mise à disposition des données d'Actiris au niveau des quartiers) ou le «datawarehouse marché du travail» de la BCSS s'avère donc très utile.

1.3. La méthode de récolte

1.3.2. LES DONNÉES ISSUES D'ENQUÊTES

Un certain nombre d'informations sont issues d'enquêtes. Au contraire des banques de données administratives, les enquêtes sont la plupart du temps conçues pour rassembler des données de base pour la recherche. Une des caractéristiques des enquêtes est qu'elles interrogent souvent non pas à la totalité de la population mais seulement un échantillon de celle-ci. Pour des raisons financières et de faisabilité, les échantillons sont limités la plupart du temps à un certain nombre de ménages ou de personnes, généralement insuffisant pour obtenir des données représentatives au niveau communal ou infra-communal.

L'Enquête socio-économique (anciennement recensement de la population) est cependant une exception notable à cette règle, puisque la totalité de la population reprise au Registre national a été interrogée.

Le tableau suivant donne un aperçu des enquêtes pouvant fournir des informations intéressantes sur la population bruxelloise et ses conditions de vie. Il indique jusqu'à quel niveau spatial l'information représentative est disponible. Seules les deux enquêtes fournissant des données au niveau des communes sont traitées dans le présent document.

	Belgique	Région bruxelloise	Commune	Quartier (Monitoring district)	Secteur statistique
Enquête socio-economique 2001	●	●	●	●	●
Enquête force de travail (marché du travail, diplômes)	●	●			
Enquête santé	●	●			
EU-SILC (indicateurs de pauvreté)	●				
Enquête budget des ménages	●	●			
Observatoire des loyers		●	●	●	

1.4. Le moment ou la période concernée

La date de la situation décrite par la statistique n'est évidemment pas sans importance. Ainsi les données économiques des différents recensements doivent être appréciées dans le cadre de la conjoncture du moment. Il ne faut pas négliger la saison de l'enquête, certaines activités étant soit particulièrement développées soit en veilleuse ou arrêtées à l'un ou l'autre moment de l'année. Enfin des événements exceptionnels (grève, sécheresse catastrophique, exposition universelle,…) marquent les faits et les statistiques.

2. QUELLES SOURCES POUR QUELLES INFORMATIONS ?

Les pages qui suivent présentent un aperçu des différents fournisseurs et banques de données disponibles par thématique. Elles sont détaillées ensuite. Des données ayant trait à tous les thèmes des fiches communales sont traités.

Nous faisons une différence entre «les sources primaires» (●) (dont le fournisseur est généralement l'institution qui collecte l'information) et «les sources secondaires» (▲). Les sources secondaires sont généralement issues de fournisseurs qui peuvent jouer différents rôles :

- Ils regroupent différentes sources primaires et les mettent à la disposition du grand public (par ex. IBSA, DGSIE).
- Ils croisent différentes données, fournissant ainsi de nouvelles informations (par ex. la BCSS).
- Ils convertissent des données de base en indicateurs complexes (par ex. l'Observatoire de la Santé et du Social, studiedienst Vlaamse regering…)

Plusieurs thèmes apparaissent en rouge. Ce sont ceux pour lesquels différentes sources d'information sont disponibles. Les chiffres relatifs à ces sources peuvent parfois varier. Nous traitons ces variations dans un chapitre séparé.

Dans ce chapitre nous aborderons les différents fournisseurs et sources de données par ordre alphabétique. La structure de description des fournisseurs et de leurs données est identique dans chaque cas et structurée en quatre point :

- Quelle information statistique est produite ou dérivée des données du fournisseur ?
- Disponibilité : auprès de quelle institution et à quel niveau géographique l'information est-elle disponible ?
- Points particuliers : de quoi faut-il tenir compte lors de l'interprétation des données ?
- Outils de référence : renvoi vers des documents reprenant davantage d'information en rapport avec les données, ou bien où les données sont disponibles et/ou interprétées. Les trois «Outils de référence» les plus fréquemment cités (IBSA, Observatoire de la Santé et du social et Brussels Studies) sont décrits dans un chapitre séparé, plus loin dans ce document.

	Actiris : demandeurs d'emploi	BCSS : BIM + Omnio	BCSS : datawarehouse marché du travail	commune : registre national	CPAS	Etnic - Service des statistiques de la communauté française	DGSIE : enquête socio-economique 2001	DGSIE : registre national	DGSIE : statistiques fiscales	Observatoire de la Santé et du Social : Bulletins statistiques de naissance et décès	ONEM	ONP	SLRB : observatoire régional de l'habitat	SLRB : Observatoire des loyers	SPF Intérieur : registre d'attente	SPF sécurité sociale	SPP Intégration sociale	Studiedienst Vlaamse regering	Vlaams ministerie van onderwijs en vorming	IBSA : monitoring des quartiers	IBSA : indicateurs statistiques	Observatoire de la Santé et du Social
Démographie																						
population				●			●	●							●					▲	▲	
âge	●		▲	●			●	●														
nationalité	●		▲	●			●	●												▲	▲	
nationalité d'origine				●			●															
ménages			▲				●	●										▲	▲	▲	▲	
migrations				●			●	●												▲	▲	
Socio-économique																						
travailleurs			▲				●													▲	▲	
chômeurs	●		▲				●				●									▲	▲	
pensionnés			▲				●					●										
GRAPA												●										▲
CPAS (RIS ou equivalent RIS)	●	▲		●												●					▲	
handicapés		●					●									●						▲
situation socio-economique du ménage	▲				●																	
revenus									●												▲	
BIM-Omnio		●																				▲

Légende : source primaire : ●
source secondaire : ▲
thèmes pour lesquels plusieurs sources sont disponibles

	Actiris : demandeurs d'emploi	BCSS : BIM + Omnio	BCSS : datawarehouse marché du travail	commune : registre national	CPAS	Etnic - Service des statistiques de la communauté française	DGSIE : enquête socio-economique 2001	DGSIE : registre national	DGSIE : statistiques fiscales	Observatoire de la Santé et du Social : Bulletins statistiques de naissance et décès	ONEM	ONP	SLRB : observatoire régional de l'habitat	SLRB : Observatoire des loyers	SPF Intérieur : registre d'attente	SPF sécurité sociale	SPP Intégration sociale	Studiedienst Vlaamse regering	Vlaams ministerie van onderwijs en vorming	IBSA : monitoring des quartiers	IBSA : indicateurs statistiques	Observatoire de la Santé et du Social
Santé																						
espérance de vie								●													▲	▲
santé subjective							●															▲
mortalité										●												●
nombre de naissances								▲		●											▲	●
périnatalité										●												●
Enseignement																						
élèves						●	●												●		▲	
diplômes							●														▲	
Logement																						
loyers							●							●								
logements sociaux							●						●									
qualité des logements							●															
environnement							●															

Légende : source primaire : ●
source secondaire : ▲
thèmes pour lesquels plusieurs sources sont disponibles

2.1. Actiris – Observatoire bruxellois de l'emploi

Quelle information ?

Actiris est le service régional de l'emploi, anciennement dénommé ORBEM (Office Régional Bruxellois de l'emploi). Chaque demandeur d'emploi bruxellois est tenu de s'y inscrire. Les données fournies par Actiris sont basées sur ces inscriptions.

Disponibilité

Actiris publie des statistiques mensuelles et annuelles, disponibles sur son site web. La plupart concernent la Région bruxelloise, mais les statistiques principales sont disponibles également par commune. Des données spécifiques peuvent toujours être demandées auprès de l'Observatoire de l'emploi.

Dans le «Monitoring des quartiers» de l'IBSA, différents indicateurs (taux de chômage, taux de chômage des jeunes, part des chômeurs de long durée,…) sont disponibles par quartier.

Les indicateurs statistiques de l'IBSA reprennent un certain nombre de tableaux avec des statistiques du chômage d'Actiris par commune, ainsi qu'une évaluation des données.

Particularités à prendre en compte

Les statistiques du chômage d'Actiris se basent sur une très large interprétation du chômage, à savoir chaque personne inscrite comme demandeur d'emploi, y compris les personnes ne touchant aucune indemnité (allocataires du CPAS, jeunes en période d'attente,…). Les chiffres d'Actiris sont donc supérieurs à ceux d'autres sources (ONEM, Banque Carrefour Sécurité sociale, Enquête sur les forces de travail). Les différences entre les diverses statistiques du chômage seront analysées plus loin dans ce document.

Outils de référence

Rapports mensuel

Rapport annuel

Etudes

Site-web Actiris : Statistiques du chômage par commune

2.2. BCSS : Banque Carrefour de la Sécurité sociale

Bien des indicateurs socio-économiques sont basés sur des données administratives (par exemple le nombre de chômeurs, le nombre de bénéficiaires du CPAS,…). Ces données sont pour la plupart limitées à l'information nécessaire pour l'administration qui collecte ces données. Il est difficile d'avoir une vision de la situation de l'ensemble de la population sur base de ces données. Par exemple, la plupart du temps, il est impossible de faire le lien entre des données relatives à un individu et le ménage dans lequel il se trouve.

Grâce à la **BCSS**, il est possible de combiner les différentes données et d'élaborer des statistiques qui ne peuvent pas être calculées par une seule institution de sécurité sociale. En effet, la BCSS permet de croiser les données différentes institutions de sécurité sociale (CIMIRe, le CIN, le FAT, le FMP, l'INAMI, l'INASTI, l'ONAFTS, l'ONEm, l'ONP, l'ONSS, l'ONSSAPL, le SdPSP, le SPP Intégration sociale et le VDAB/FOREM/Actiris/ADG).

Il est possible d'adresser à la BCSS une demande spécifique de données, comme l'a fait l'Observatoire par rapport aux personnes ayant droit au statut BIM-Omnio (voir plus loin). Il est également possible de consulter le «datawarehouse marché du travail», un instrument développé par la BCSS pour la mise à disposition de bases de données destinées au monde de la recherche au sens large (voir ci-après).

2.2.1. BIM (BÉNÉFICIAIRE DE L'INTERVENTION MAJORÉE) + OMNIO

Vu le manque de sources de données satisfaisantes sur les revenus, l'Observatoire de la Santé et du Social a recherché des indicateurs alternatifs. Les informations concernant le nombre de personnes pouvant prétendre au statut BIM ou Omnio peuvent pallier cette lacune, étant donné que l'attribution de ce statut dépend des revenus des intéressés. BIM signifie intervention majorée pour l'assurance soins de santé, Omnio est un nouveau statut d'application depuis le 1er avril 2007, élargissant le droit à l'intervention majorée pour les soins de santé aux assurés vivant dans un ménage à faible revenu.

Les mutualités disposent de cette information pour leurs membres. Grâce à la BCSS, les données des différentes mutualités peuvent être regroupées. C'est ainsi que l'Observatoire de la Santé et du Social a fait la demande auprès de la BCSS pour obtenir des statistiques annuelles sur le nombre d'ayants-droit.

Quelle information ?

Nombre d'ayants-droit au statut BIM ou Omnio par commune, par âge, par sexe et par statut (VIPO, RIS, GRAPA, handicapés, enfants bénéficiant des allocations familiales majorées, chômeurs âgés de longue durée, OMNIO).

Disponibilité

Via l'Observatoire de la Santé et du Social,
troesems@ggc.irisnet.be, 02/552 01 57

Particularités à prendre en compte

Les chiffres donnent le nombre de personnes qui bénéficient effectivement de l'intervention majorée. Les personnes qui y auraient droit mais qui pour l'une ou l'autre raison n'en bénéficient pas ne sont par comprises dans ces chiffres.

Ces données ne peuvent pas être utilisées comme source alternative pour évaluer le nombre de personnes dans les différentes sous-catégories. Le nombre de personnes bénéficiant d'une allocation du CPAS ne correspond par exemple pas aux statistiques du SPP Intégration sociale. Il existe de fait un certain nombre d'autres conditions (par exemple, la durée du bénéfice des allocations du CPAS) qui influencent ces chiffres. Le fait de ne pas faire valoir ce droit joue également un rôle.

Outils de référence

Observatoire de la Santé et du Social, Baromètre social annuel. Par exemple **Baromètre social 2008**, p 16-17.
Observatoire de la Santé et du Social, **Pauvreté et vieillissement**, Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2008, Commission communautaire commune, 2008, p. 9-10 et 28-29.

2.2. BCSS : Banque Carrefour de la Sécurité sociale

2.2.2. DATAWAREHOUSE MARCHÉ DU TRAVAIL ET PROTECTION SOCIALE

Le datawarehouse «marché du travail et protection sociale» vise l'agrégation de données relatives au marché du travail provenant de différentes institutions de sécurité sociale. De l'ensemble des données compilées, la **BCSS** tire une variable «dérivée» : la position socio-économique (ou nomenclature, qui correspond à la position qu'occupe une personne sur le marché du travail). Ce code est déterminé pour chaque dernier jour du trimestre, à partir du 2ème trimestre 1998. Il est basé sur les variables des diverses institutions qui reflètent la situation de la personne au dernier jour du trimestre.

Au fur et à mesure que le nombre d'institutions qui sont reliées à la BCSS augmente, les statistiques comprennent une part de plus en plus large de la population. En 2003, trois nouvelles catégories de la population ont été ajoutées : les pensionnés, les enfants bénéficiaires d'allocations familiales et les personnes qui reçoivent un revenu d'intégration sociale ou une aide financière du CPAS. Dans le cadre des analyses communales, sont particulièrement utiles :

- les applications de base qui sont mises régulièrement à disposition par la Banque Carrefour de Sécurité sociale. Il s'agit d'un ensemble de tableaux qui donnent un aperçu du marché belge du travail et de la situation socio-économique de la population (par exemple l'indicateur concernant le nombre d'adultes et d'enfants dans un ménage sans revenu du travail) ;
- le site web interactif.

Quelle information ?

La position socio-économique (travailleur, demandeur d'emploi, retraité, autre) de la population combinée avec la composition du ménage, l'âge et le sexe constitue le principal apport de la Datawarehouse… Certaines informations sont disponibles jusqu'au niveau de la commune, voire du secteur statistique.

Disponibilité

Pour plus d'informations, voir le site de la **BCSS**. Des données de base sont disponibles sur ce site. Le DVD avec les applications de base peut être commandé via ce site. Dans le monitoring des quartiers de l'IBSA, un indicateur de base sur les données du datawarehouse (taux d'activité) est disponible par quartier.

Particularités à prendre en compte

Les indicateurs basés sur des données du datawarehouse peuvent varier par rapport à ceux des institutions d'origine. Ceci peut être dû à différents facteurs :

- Le moment de l'enregistrement (les données de l'ONEM donnent des informations sur une certaine période, alors que les informations du datawarehouse ne les donnent que pour un moment précis).
- La combinaison de différents statuts, par exemple : un bénéficiaire d'allocations du CPAS également inscrit auprès d'Actiris figurera aussi bien dans les statistiques du CPAS que dans celles d'Actiris, et sera donc compté deux fois. Dans les données du datawarehouse cette personne ne sera reprise qu'une seule fois, en tant que bénéficiaire d'allocations du CPAS. Quelqu'un qui combine revenu du travail et allocation sociale ou inscription comme demandeur d'emploi y sera mentionné comme travailleur.

Les variations entre les différentes statistiques du chômage sont examinées plus loin dans ce document.

L'objectif premier du datawarehouse était de rassembler de l'information sur le marché du travail. Lorsque l'on collecte de l'information sur la pauvreté ou la cohésion sociale, on s'intéresse cependant aussi aux personnes exclues du marché du travail. Au fur et à mesure que le nombre d'institutions intégré dans la BCSS augmente, on obtient plus d'informations sur ces personnes. Ainsi, des informations en rapport avec les allocations du CPAS ont été ajoutées récemment. Toutefois, la catégorie «autres» reste encore assez importante, comme en témoigne la liste ci-dessous :

2.2. BCSS : Banque Carrefour de la Sécurité sociale

- frontaliers travaillant à l'étranger
- personnes travaillant en Belgique pour une organisation/ entreprise non assujettie à la sécurité sociale belge
- fonctionnaires internationaux et diplomates
- femmes/hommes de ménage
- chômeurs suspendus
- personnes âgées dont le partenaire bénéficie d'une pension comme chef de ménage
- rentiers ou personnes vivant exclusivement de revenus autres que ceux repris dans le datawarehouse (revenus de location, gains en bourse…)
- personnes qui au cours du trimestre ont été connues auprès d'une des institutions de sécurité sociale concernées mais pas le dernier jour du trimestre
- personnes connues dans le datawarehouse uniquement via le Registre national mais pas via l'une des institutions de sécurité sociale concernées.

2.3. CPAS

Quelle information ?

Chaque **CPAS** dispose de son propre système de statistiques. Il n'existe pas encore de statistiques uniformisées au niveau de la Région bruxelloise. Les acteurs locaux peuvent parfois travailler avec des données locales en concertation avec le CPAS. L'avantage de travailler directement avec les données du CPAS est qu'elles peuvent fournir des informations extrêmement détaillées, en fonction du système d'enregistrement du CPAS. L'inconvénient est qu'elles sont difficilement comparables à celles d'autres communes.

L'information reprise dans les fiches communales est basée sur les informations du SPP Intégration sociale (voir plus loin). Ces chiffres ne correspondent pas toujours à ceux des CPAS locaux (voir plus loin).

Disponibilité

Auprès du **CPAS** local.

Points à prendre en compte

Les chiffres ne correspondent pas toujours à ceux des statistiques provenant d'autres sources (voir ci-après).

Outils de référence

La note de politique générale des CPAS peut constituer une référence utile.

2.4. Communauté française (ETNIC) et Vlaams ministerie van onderwijs en vorming : enseignement

Jusqu'ici il n'existait pas d'indicateurs généraux concernant les jeunes fréquentant l'école à Bruxelles, hormis certaines variables de l'Enquête socio-économique 2001. Etant donné que la Communauté française est compétente au même titre que la Communauté flamande pour l'enseignement en Région de Bruxelles-Capitale, l'information se trouve partagée entre ces deux institutions. Pour obtenir une vision complète, une demande doit être introduite aux services statistiques des deux communautés, en vue d'obtenir une image globale des jeunes en âge scolaire. Pour la première fois des données comparables ont été obtenues des deux communautés. Elles sont mises en concordance et converties en indicateurs dans les fiches communales.

Quelle information ?

Les données portent sur le nombre d'écoliers inscrits dans l'enseignement maternel, fondamental et secondaire, ainsi que sur le retard scolaire. Les données se rapportent d'une part à tous les écoliers qui sont scolarisés dans un établissement situé dans une commune du territoire de la Région, et d'autre part à tous ceux qui y résident.

Disponibilité

Données sur demande adressée aux services statistiques des deux communautés.

Particularités à prendre en compte

Les données sur le domicile (code postal) des écoliers proviennent des données d'inscription et d'identification enregistrées par l'école et transmises à leur autorité. Elles peuvent diverger par rapport à l'adresse officielle telle que reprise au registre de la population.

Il n'est pas évident de comparer le nombre d'écoliers vivant dans une commune donnée avec la population de cette commune (par exemple pour déterminer le degré de scolarité des moins de 6 ans). En effet, certains enfants scolarisés ne sont pas inscrits au Registre national.

C'est la première fois que des données provenant des deux communautés sont regroupées en indicateurs au niveau des communes. Les statistiques locales doivent donc encore être confrontées avec les réalités du terrain.

Outils de référence

http://www.statistiques.etnic.be/

Ministère de la communauté française - Etnic (2008). Les indicateurs de l'enseignement. Edition 2008.

http://www.ond.vlaanderen.be/onderwijsstatistieken/

2.5. DGSIE : Direction générale Statistique et Information économique

Le **DGSIE**, anciennement Institut national de Statistique (INS), fait partie du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie. Ce service met à la disposition du public de nombreuses statistiques via son site web : **http://statbel.fgov.be**

Certaines banques de données sont également disponibles via «**Ecodata**». Cette application permet, de façon interactive, d'analyser et de faire des requêtes de données en utilisant des graphiques et des tableaux. Via Ecodata, des séries temporelles peuvent facilement être demandées pour certaines données (par exemple les statistiques fiscales ou de population).
Dans le cadre des fiches communales, nous utilisons trois sources principales via le DGSIE : l'Enquête socio-économique générale (2001), le Registre national et les statistiques fiscales.

2.5.1. L'ENQUÊTE SOCIO-ÉCONOMIQUE GÉNÉRALE (2001)

Quelle information ?

L'Enquête socio-économique (auparavant recensement) est une source de données très importante, portant sur différentes aspects de la vie (démographie, logement et confort des ménages, revenus, niveau d'instruction, marché du travail, environnement du logement, santé perçue,…). Elle offre de nombreuses possibilités parce qu'elle porte sur l'entièreté de la population inscrite au Registre national. L'inconvénient est qu'elle n'est reproduite que tous les 10 ans et qu'elle ne sera plus reconduite à l'avenir.

Disponibilité

Les tableaux de l'Enquête socio-économique peuvent être commandés auprès du DGSIE. Ils sont disponibles au niveau de la Région, des communes, et des secteurs statistiques. Il existe déjà de nombreux ouvrages de référence qui ont traité les données jusqu'au niveau du secteur statistique (voir plus bas). Via le **monitoring des quartiers** de l'IBSA, différents indicateurs (surtout relatifs au logement) sont disponibles par quartier.

Particularités à prendre en compte

L'enquête socio-économique n'a interrogé que la population inscrite au Registre national, ce qui signifie que certains groupes, souvent les plus vulnérables, n'ont pas été questionnés. Ceci n'empêche en rien que cette enquête soit la plus complète des sources disponibles pour analyser la situation socio-économique de la population. C'est également l'unique source qui offre la possibilité de croiser autant de dimensions de la vie quotidienne jusqu'au niveau de l'individu.

Outils de référence

L'**Atlas de la santé et du social** est intégralement basé sur les données de l'Enquête socio-économique.
Atlas des quartiers de la population de Bruxelles-Capitale au début du 21e siècle.

Plusieurs études basées sur des données de l'Enquête socio-économique sont disponibles sur le site de la DGSIE (**statbel.fgov.be/census**) : Le logement en Belgique, Santé et soins informels, Les navettes scolaires en Belgique, Ménages et familles en Belgique, Scolarisation et niveau d'instruction, Les structures socio-économiques de l'espace belge.

2.5.2. POPULATION D'APRÈS LE REGISTRE NATIONAL

Quelle information ?

Le registre national est un système de traitement de l'information concernant l'identification des personnes physiques. Il centralise un certain nombre d'informations sur base des registres de population :

- structure de la population (âge, sexe, nationalité, type de ménage, taille du ménage)
- évolution de la population (migrations, naissances, décès, changements de nationalité)

2.5. DGSIE : Direction générale Statistique et Information économique

Disponibilité

Beaucoup de données sur la population peuvent être téléchargées via le site web de la **DGSIE**. On trouve également une application disponible via **Ecodata**. Des tableaux spécifiques peuvent aussi être commandés auprès de la DGSIE.

Dans le **monitoring des quartiers** de l'IBSA, différents indicateurs démographiques (type de ménage, population par nationalité, mobilité résidentielle, structure par âge) sont disponibles par quartier.

Dans les **indicateurs statistiques de l'IBSA**, on trouve toute une série de tableaux en lien avec la population par commune, ainsi qu'une analyse des données. En outre, le site web de l'IBSA propose également une série de tableaux.

Particularités à prendre en compte

Si le Registre national offre le meilleur aperçu de la population, il n'est toutefois pas complet. Certains groupes vivant sur le territoire de la Région bruxelloise n'y figurent pas : les candidats réfugiés, obligés de s'inscrire au registre d'attente (voir plus bas), le personnel diplomatique étranger et les membres non-belges de leur ménage, les personnes liées à d'autres institutions internationales que l'UE et les membres non-belges de leur ménage, les personnes vivant à Bruxelles mais qui n'y sont pas domiciliées, les personnes vivant illégalement en Belgique, etc.

Outils de référence

Les **indicateurs statistiques de l'IBSA.**

2.5.3. STATISTIQUES FISCALES

Quelle information ?

Les statistiques fiscales offrent des informations en rapport avec les déclarations de revenus des ménages. Ces tableaux reprennent des informations sur le nombre de déclarations, le revenu par déclaration, le revenu médian, le revenu moyen par habitant, les écarts de revenus.

Disponibilité

Sur le site de la **DGSIE**, on peut trouver des tableaux avec des chiffres par année au niveau de la commune. On peut aussi commander auprès de la DGSIE des tableaux jusqu'au niveau du secteur statistique.

Dans le **monitoring des quartiers** de l'IBSA, le revenu moyen par déclaration est disponible par quartier.

Dans les **indicateurs statistiques de l'IBSA**, on trouve toute une série de tableaux en lien avec les statistiques fiscales par commune, ainsi qu'un examen élargi des données.

Particularités à prendre en compte

Les statistiques fiscales sont basées sur les données administratives et sont en principe complètes. Toutefois il convient de tenir compte d'un certain nombre de facteurs lors de leur interprétation. Toutes les données ont trait à des revenus enregistrés. Les faibles revenus, qui se trouvent sous le seuil imposable, de même que les revenus de fonctionnaires internationaux n'y sont pas repris, ce qui a pour conséquence que les données sont moins représentatives pour certains secteurs statistiques (Atlas de la Santé et du Social, p. 75-76).

Il est par ailleurs difficile de ramener les statistiques fiscales au niveau de l'individu ou du ménage. Les ménages fiscaux ne correspondent en effet pas toujours aux ménages réels. Des modifications récentes introduites dans la politique d'enregistrement peuvent prévenir les fluctuations dans les données. C'est pour cette raison qu'un «revenu moyen par unité de consommation», tenant compte de la composition des ménages, a été élaboré pour les fiches communales.

Outils de référence

Observatoire de la Santé et du Social : **Atlas de la Santé et du Social**, p. 75-77
IBSA, les **indicateurs statistiques** (tableaux et méthodologie)
IBSA, **monitoring des quartiers**
DGSIE, Statistiques fiscales : document publié par le DGSIE

2.6. Observatoire de la Santé et du Social : Bulletins statistiques de naissance et décès

Quelle information ?

Les bulletins statistiques de naissance et de décès ont pour objectif l'établissement des statistiques vitales par la Direction Générale Statistique et Information Economique. La Commission communautaire commune est compétente pour le traitement des données relatives à la population bruxelloise. C'est l'**Observatoire de la Santé et du Social** qui est chargé de ce traitement. Trois modèles de formulaires sont utilisés depuis 1998 :

- le modèle I : déclaration de naissance d'un enfant né vivant. Il doit être rempli à la naissance de tout enfant né vivant ;
- le modèle III D : déclaration de décès d'un enfant de moins d'un an ou d'un mort-né ;
- le modèle III C : déclaration de décès d'une personne âgée d'un an ou plus.

Tous ces modèles sont composés de 4 volets. Le volet A, non anonyme, est à compléter par le médecin et est conservé par l'administration communale. Le volet B est à remplir par le médecin et sera vérifié par l'administration communale avant d'être envoyé avec le reste du formulaire au médecin fonctionnaire responsable de la Commission communautaire commune. Le volet C, qui contient les informations médicales, est à remplir et à mettre sous enveloppe scellée par le médecin (ces informations ne sont donc pas accessibles à l'administration communale). Il sera ouvert à l'Observatoire de la Santé et du Social sous la responsabilité du médecin responsable. Le volet D, qui contient des informations administratives et sociales anonymes, est complété par l'administration communale.

Les services de l'état civil des 19 communes bruxelloises jouent un rôle crucial dans le recueil des données de base pour les statistiques des naissances et décès. Les fonctionnaires de l'état civil sont chargés de compléter le volet D qui reprend les données socio-démographiques concernant la personne décédée ou les parents dans le cas d'une naissance ou d'un décès d'un enfant de moins d'un an (niveau d'instruction, situation socio-professionnelle, nationalité, état-civil, etc.). De la qualité de ces données dépend la possibilité d'analyser les associations entre le statut social ou d'autres variables démographiques et de mesurer des indicateurs de santé.

Plusieurs bases de données sont constituées au départ de ces données. Deux d'entre elles sont analysées de manière approfondie par l'Observatoire de la Santé et du Social : la base de données des naissances et décès d'enfants de moins d'un an dont la mère réside en Région bruxelloise et la base de données des décès des résidents bruxellois.

Disponibilité

Les données sont disponibles jusqu'au niveau de la commune sur le site web de l'**Observatoire de la Santé et du Social**.

Particularités à prendre en compte

De nombreux indicateurs sont calculés sur base de données s'étalant sur plusieurs années pour pouvoir fournir des informations interprétables.

Outils de référence

Documents de l'Observatoire de la Santé et du Social : **Tableaux de bord**, des **dossiers** spécifiques (par exemple le **dossier sur les Indicateurs de santé périnatale**) et le site de l'observatoire (**Indicateurs de santé périnatale** et **Indicateurs de mortalité**).

2.7. ONEM : office national de l'emploi

Quelle information ?

L'**ONEM** diffuse l'information en rapport avec le paiement des allocations de chômage.

Disponibilité

Directement sur le **site internet** ou via les données intégrées dans la BCSS.

Points à prendre en compte

Les données de l'ONEM diffèrent des autres statistiques du chômage.
Ces différences sont examinées plus loin dans ce document.

2.8. ONP : office national des pensions

Quelle information ?

Les donnés fournies permettent de calculer la part des bénéficiaires de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) ou du revenu garanti aux personnes âgées (RGPA) dans la population de 65 ans et plus. Il s'agit d'un indicateur de la part des personnes âgées qui vivent en dessous ou juste au niveau du seuil de risque de pauvreté. Cet indicateur tient également compte de l'éventuel patrimoine des personnes âgées, vu que l'octroi de la GRAPA ou du RGPA est lié à une enquête relative aux moyens d'existence.

Disponibilité

Les données sont disponibles par code postal et doivent être directement demandées à l'**ONP**.

Points à prendre en compte

Depuis juin 2001, le revenu garanti aux personnes âgées est remplacé par la garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA). La garantie de revenu est une allocation individualisée. Il n'existe donc plus de montant de ménage. Depuis juin 2001, on n'enregistre donc plus de nouveaux cas de revenu garanti. Le revenu garanti a toutefois été maintenu lorsqu'il s'est avéré qu'il était plus avantageux pour l'ayant droit que la garantie de revenu. On constate donc une diminution progressive du nombre de bénéficiaires du revenu garanti.

Outils de référence

Observatoire de la Santé et du Social, **Pauvreté et vieillissement**, Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2008, Commission communautaire commune, 2008, p. 24-27.

2.9. SLRB : société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale

2.9.1. OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'HABITAT

Quelle information ?

L'Observatoire régional de l'habitat, service d'étude de la **société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale**, rassemble et diffuse l'information en rapport avec le logement social en Région de Bruxelles-Capitale.

Disponibilité

Différents indicateurs sur le parc de logement social par quartier sont disponibles dans le **monitoring des quartiers** de l'IBSA, et des données de base peuvent être trouvées dans le rapport annuel de la SLRB. Toute information peut être obtenue directement au 02/533 19 83.

Particularité à prendre en compte

Le logement social ne représente évidemment qu'une partie limitée du marché du logement bruxellois.

Outils de référence

Rapport annuel de la **SLRB**
Monitoring des quartiers de l'IBSA

2.9.2. OBSERVATOIRE DES LOYERS

Quelle information ?

L'Observatoire des Loyers de la Région de Bruxelles-Capitale en une enquête qui se fait tous les deux ans sur l'évolution des loyers du parc locatif privé de la Région bruxelloise. Cette enquête porte sur un échantillon de 3.000 logements, représentatifs de l'ensemble du parc locatif privé du territoire bruxellois.

Disponibilité

Le rapport est diffusé par l'Observatoire régional de l'habitat (02/533 19 83). Le rapport 2008 reprend un certain nombre de cartes avec des données par quartier, ainsi qu'une fiche par commune.

2.10. SPF Intérieur : registre d'attente

Quelle information ?

Le **registre d'attente** reprend les candidats refugiés qui se trouvent dans une procédure de reconnaissance.

Disponibilité

On trouve dans les **indicateurs statistiques de l'IBSA** un certain nombre de tableaux en rapport avec la population du registre d'attente par commune, ainsi qu'un examen des données.

Particularité à prendre en compte

Les demandeurs d'asile qui au moment de l'introduction de leur demande se trouvent sans domicile fixe sont inscrits à l'adresse du Commissariat général aux Réfugiés et Apatrides à 1000 Bruxelles.

Outils de référence

Les **indicateurs statistiques de l'IBSA**.

2.11. SPF Sécurité sociale : Allocations pour personnes handicapées

Quelle information ?

Nombre de personnes présentant un **handicap** bénéficiaires d'une indemnité de maladie-invalidité.

Disponibilité

Les données sont disponibles par code postal et doivent être demandées directement via le **SPF Sécurité sociale**.

Particularité à prendre en compte

Les données ne sont pas encore intégrées dans le «datawarehouse marché du travail» et sont difficiles à croiser avec d'autres informations.

2.12. SPP Intégration sociale : RIS et équivalent RIS

Quelle information ?

Les données concernent les personnes ayant droit à une allocation du CPAS reconnue par l'Etat fédéral : le nombre d'ayants droit au revenu d'intégration (RIS), à l'équivalent du revenu d'intégration, à la prime d'installation pour sans abri, article 60,… par commune, âge, sexe et catégorie (isolé, couple ou adulte(s) avec charge de famille).

Disponibilité

Tableaux par commune, disponibles sur le site **POD I SPP - Maatschappelijke Integratie - Intégration Sociale**.

Particularités à prendre en compte

Les données ne correspondent pas aux statistiques des CPAS (voir ci-après) et peuvent varier sensiblement (voir ci-après). C'est pourquoi il n'est pas conseillé d'utiliser les tous derniers chiffres disponibles, vu que ceux-ci sont encore très susceptibles de varier. Il est également utile de noter la date du téléchargement des données afin de pouvoir comprendre plus tard les éventuelles modifications.

Dans le contexte bruxellois, il est préférable de reprendre les ayants-droit au revenu d'intégration aussi bien qu'à l'équivalent du revenu d'intégration dans les chiffres. Souvent les statistiques se limitent au revenu d'intégration, ce qui représente une sous-estimation de cette population.

Il existe une différence entre les chiffres mensuels et les chiffres annuels. Ces derniers donnent le total des personnes qui au cours de l'année écoulée avaient droit au revenu d'intégration ou à l'équivalent du revenu d'intégration.

Outils de référence

Observatoire de la Santé et du social, **Baromètre social annuel. Glossaire** sur les statistiques disponibles.

2.13. Studiedienst Vlaamse regering : structure des ménages

Quelle information ?

Le **service d'étude du gouvernement flamand** produit, sur base des données individuelles du Registre national, des données remplaçant les tableaux classiques concernant la taille des ménages par des tableaux plus conformes à la réalité. Il n'est en effet pas simple d'avoir un aperçu de la composition réelle des ménages, ce pour deux raisons :

1. L'information du Registre national est basée sur le domicile officiel. On sait cependant que les gens ne vivent pas toujours où ils sont inscrits officiellement. Il est difficile de résoudre ce problème et de ce fait, il faut donc reprendre la situation officielle.
2. Les statistiques classiques basées sur le Registre national ne livrent aucune information sur les nouvelles formes de cohabitation (comme la cohabitation légale). La typologie de la Communauté flamande offre une solution à ce problème. Dans cette typologie, sont considérés comme couples non seulement les personnes mariées, mais également les cohabitants non mariés (en prenant en compte les différences d'âge des cohabitants). Cette typologie offre un meilleur aperçu de la composition réelle des ménages que les tableaux traditionnels de la DGSIE, qui surestiment le nombre de parents seuls avec des enfants.

Disponibilité

Cette révision des tableaux ne peut être faite que par des institutions pouvant travailler avec les données individuelles du Registre national. Les institutions bruxelloises ne possèdent pas le statut requis pour pouvoir le faire elles-mêmes. C'est pourquoi, dans le cadre des fiches communales, il est fait appel au service d'étude du gouvernement flamand. Les données sont produites sur demande.

Outils de référence

http://aps.vlaanderen.be

3. QUAND LES CHIFFRES DES DIFFÉRENTES SOURCES NE CONCORDENT PAS...

3.1. Chômage

Ce texte est basé sur une note de travail de l'Observatoire bruxellois de l'Emploi de Juillet 2009.

Classiquement, deux définitions des taux de chômage sont utilisées fréquemment en Belgique, à savoir le taux de chômage administratif (basé sur les données administratives) et le taux de chômage BIT ou Eurostat (basé sur l'Enquête sur les Forces de travail).

La première méthode a l'avantage d'être basée sur les données administratives des services régionaux de l'emploi (ACTIRIS, VDAB, FOREM et ADG), de fournir des données mensuellement et plus rapidement. Il s'agit du taux le plus conventionnel et le plus utilisé sur le plan national. Cette méthode se base sur des données qui peuvent également être plus détaillées le cas échéant (sexe, classe d'âge, commune, niveau d'études, durée d'inoccupation, domaine professionnel…), même s'il n'est pas toujours possible pour autant de calculer des taux de chômage à partir de ces différentes variables.

La seconde méthode est utilisée plus fréquemment au niveau des comparaisons internationales (Eurostat, OCDE,…). Elle permet également de calculer les taux de chômage selon d'autres variables (niveau d'études, groupe nationalité,…). Cette méthode offre également l'avantage de ne pas être influencée par des changements des règles administratives.

Dans le cadre de cette note, les définitions et sources utilisées sont explicitées mais nous ne discutons pas les avantages et les inconvénients de ces deux méthodes (voir pour des explications plus complètes par exemple la publication suivante de l'IWEPS «Discussion Paper : Les estimations de la population active par commune» V. Vander Stricht, L. Vanden Dooren avec J.P. Duprez et C. Ruyters.).

3.1.1. TAUX DE CHÔMAGE ADMINISTRATIF

Le taux de chômage administratif est calculé en rapportant le nombre de chômeurs, c'est-à-dire le nombre de demandeurs inoccupés (DEI) inscrits auprès des organismes régionaux de l'emploi (Actiris) à la population active.

Les DEI couvrent différentes catégories de chômeurs, à savoir les chômeurs indemnisés, les jeunes en période d'attente et les autres demandeurs d'emploi (librement ou obligatoirement inscrits). Ces différentes catégories se conforment au mieux aux normes du BIT. La population active couvre à la fois les travailleurs et les chômeurs.

En ce qui concerne la population active, il est à noter que les méthodologies pour calculer la population active peuvent varier selon les organismes. Ainsi l'Observatoire bruxellois de l'emploi, à l'instar du SPF Emploi et de la BNB, utilise les chiffres de la population active occupée calculé par la BNB (comptes nationaux de l'emploi). La répartition de cette population active au niveau régional se fait sur base d'une clé de répartition provenant des données de l'EFT. Le Steunpunt WSE (Flandre) et l'IWEPS (Wallonie) utilisent différentes sources pour estimer la population active occupée, notamment des sources leur permettant d'intégrer les travailleurs transfrontaliers vers l'étranger, mais n'intègrent pas de données sur l'emploi dans les institutions internationales. Ce dernier point entraîne une sous-estimation importante de la population active occupée en Région bruxelloise. Il est à souligner que la méthode du Steunpunt WSE et de l'IWEPS offre l'avantage de fournir des données jusqu'au niveau communal. Les données de la BNB, EFT et du WSE-IWEPS sont utilisées conjointement dans le cadre des taux de chômage communaux.

3.1.2. TAUX DE CHÔMAGE BIT (BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL) - EUROSTAT

Le taux de chômage BIT est calculé sur base de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT). Les chômeurs sont donc calculés sur base d'une enquête et non sur base des données administratives. Pour être considérées comme chômeuses, les personnes doivent remplir simultanément, au cours d'une période de référence, les 3 conditions suivantes : «être sans emploi, à la recherche active d'un emploi et disponible pour le marché du travail» (explication plus complète dans la note méthodologique de l'EFT). Dès lors, être «chômeur au sens BIT» ne dépend pas d'une inscription auprès des bureaux régionaux de l'emploi et à l'inverse, une personne inscrite peut également ne pas être comptabilisée

3.1. Chômage

dans les données de l'EFT comme chômeuse au sens BIT, si elle ne remplit pas les 3 conditions. On constate que le taux de chômage BIT est généralement moins élevé que le taux de chômage administratif.

3.2.3. TAUX DE CHÔMAGE ÉTABLI SUR BASE DES DONNÉES DE LA BCSS

En ce qui concerne les données de la BCSS, celles-ci ne permettent pas de calculer le taux de chômage administratif sur base du nombre des DEI (organismes régionaux). En effet, les données de la BCSS sur le chômage sont établies actuellement à partir des données de l'ONEM, c'est-à-dire à partir des personnes recevant des allocations de chômage payé par l'ONEM (dès lors ne sont donc pas repris les jeunes en période d'attente, les autres DE,…). Ce qui signifie que le nombre de chômeurs est calculé différemment que dans les sources administratives régionales précitées.

Par ailleurs, les données de la BCSS concernant les travailleurs sont établies sur base des données de la sécurité sociale belge (ne sont donc pas repris les travailleurs des institutions internationales ni les transfrontaliers). Dès lors, la population active est également sous-estimée de manière importante en Région bruxelloise selon cette source. Il est à souligner que si au niveau du registre national un nombre important de personnes domiciliées en Région bruxelloise sont bien connues, au niveau de la BCSS par contre, ces personnes sont dans un statut socio-économique inconnu dans la mesure où elles ne sont pas connues par les organismes classiques de la sécurité sociale belge (ni à l'ONSS, l'INASTI, l'ONEM, les CPAS, pensions, allocations familiales,…).

Dès lors, les «taux de chômage» basés sur les données de la BCSS sont estimés sur des bases méthodologiques autres que le taux de chômage administratif «classique» (DEI) ou que le taux de chômage BIT. Néanmoins, la BCSS fournit certaines informations qui ne sont pas disponibles selon les autres sources (par exemple : chômage selon le statut familial et le nombre d'enfants).

Les différentes méthodes et sources doivent donc être utilisées prudemment mais elles peuvent fournir des informations complémentaires.

3.2. CPAS

Chaque CPAS dispose de son propre système statistique. Même à l'intérieur de la Région bruxelloise, il n'est pas simple d'avoir une information comparable pour les 19 communes. Chaque CPAS a en effet son propre système informatique et ses propres logiques d'enregistrement.

Les seuls chiffres comparables sont ceux produits par le de SPP Intégration Sociale. Celui-ci dédommage le CPAS pour l'aide accordée. Le flux d'information en matière d'indemnités a été automatisé récemment via la BCSS, de sorte qu'un certain nombre de statistiques sont à présent disponibles. Les statistiques publiées par le SPP Intégration Sociale ne correspondent pas nécessairement aux statistiques en provenance directe du CPAS. Ceci est dû aux éventuelles adaptations administratives, qui se font souvent avec effet rétroactif (par exemple, un revenu d'intégration devient un acompte sur l'allocation de chômage).

3.3. Handicapés

Les données du SPF Sécurité sociale et de la BCSS peuvent être différentes car elles sont croisées avec d'autres par la BCSS. Pour plus d'information, voir plus haut.

3.4. Ménages

Les statistiques classiques basées sur le Registre national (publié par la DGSIE) ne livrent aucune information sur les nouvelles formes de cohabitation (comme la cohabitation légale). La typologie de la Communauté flamande offre une solution à ce problème. Dans cette typologie sont considérés comme couples, non seulement les personnes mariées, mais également les cohabitants non mariés (en prenant en compte les différences d'âge des cohabitants). Cette typologie offre un meilleur aperçu de la composition réelle des ménages que les tableaux traditionnels de la DGSIE, qui surestiment le nombre de parents seuls avec des enfants.

Un couple non marié avec enfants est considéré dans les tableaux classiques comme un isolé vivant avec des enfants et un autre adulte. Ceci signifie que le nombre de familles monoparentales est surestimé dans ces tableaux, qui sont utilisés dans le monitoring des quartiers, les indicateurs statistiques,…

Le Baromètre social et l'Atlas de la santé et du bien-être utilisent des tableaux alternatifs. Les données du datawarehouse de la BCSS permettent aussi de travailler avec des tableaux alternatifs.

3.5. Pensionnés

Les données de l'ONP et de la BCSS peuvent varier car elles sont croisées avec d'autres données à la BCSS. Pour plus d'information, voir plus haut (BCSS).

4. ORGANISMES DE RÉFÉRENCE À BRUXELLES

4.1. IBSA : Institut Bruxellois de statistique et d'analyse

L'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale a pour missions l'élaboration de l'appareil statistique interne au MRBC et la mise en forme des statistiques de sources diverses portant sur la Région de Bruxelles-Capitale dans un souci de service public ainsi que le regroupement des études socio-économiques visant à connaître, analyser et diffuser l'information statistique qui y est reprise. Dans ce cadre, l'IBSA fournit plusieurs instruments utiles dans le cadre d'uneanalyse statistique à l'échelle communale :

- Le **Monitoring des Quartiers** est un outil dynamique et interactif de suivi des quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale, via des cartes, des tableaux et des graphiques illustrant l'état des quartiers selon différentes thématiques : la démographie, l'économie, le logement, le cadre de vie…
- Les **indicateurs statistiques** (publication annuelle) qui offrent de nombreux tableaux par commune et regroupent dans un volume distinct l'ensemble des fiches méthodologiques relatives aux données traitées.
- Le **Baromètre conjoncturel** propose, d'une part, une veille continue du tissu socio-économique bruxellois et, d'autre part, des indicateurs conjoncturels propre à la Région. Compte tenu des spécificités de Bruxelles, le baromètre comporte deux indicateurs : l'un relatif au marché du travail et l'autre spécifique à l'activité économique. Tous deux permettent d'anticiper certaines évolutions conjoncturelles aux niveaux national et international.

4.2. Observatoire de la Santé et du Social

L'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale est le service d'étude des services du Collège réuni de la Commission communautaire commune. L'Observatoire a pour mission de recueillir, analyser et diffuser les informations nécessaires à l'élaboration de politiques coordonnées dans le domaine de la santé publique et de la lutte contre la pauvreté sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

Dans ce cadre, l'observatoire fournit plusieurs outils de référence utiles à l'échelle communale :

- Le **Baromètre social** (édition annuelle depuis 2005) regroupe des indicateurs sur le contexte démographique, la composition des ménages, le pourcentage de personnes sous le seuil de risque de pauvreté, les revenus moyen et médian, la population bénéficiant de revenus de remplacement et d'allocations sociales, le surendettement, les indicateurs du marché du travail, le chômage de longue durée, la population vivant dans un ménage sans revenu du travail, les logements, les indicateurs d'inégalités sociales face à la santé, le niveau d'instruction, l'intégration sociale et la participation. Les indicateurs du Plan national d'inclusion sociale sont repris lorsqu'ils sont disponibles à l'échelle de la Région bruxelloise pour permettre des comparaisons avec le reste du pays et l'UE.
- L'**Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale 2006** est une description détaillée des caractéristiques socio-économiques de la population bruxelloise par secteur statistique et croise différentes caractéristiques (basé sur l'Enquête socio-économique générale de 2001) : typologie des ménages, logement (confort, équipement, loyers, propriété), revenus, niveau d'instruction, insertion sur le marché du travail, statuts professionnels, appréciation de l'environnement immédiat, santé en lien avec le statut social.
- **Le Tableau de bord de la santé en Région de Bruxelles-Capitale** a pour objectif d'offrir une vision globale de la santé de la population bruxelloise intégrée au contexte démographique, social, environnemental et multiculturel de la Région bruxelloise.

4.2. Observatoire de la Santé et du Social

- **Vivre chez soi après 65 ans. Atlas des besoins et des acteurs à Bruxelles** offre des informations sur la fragilité sociale des personnes âgées par secteur statistique (revenus, niveau d'instruction, statut d'occupation du logement), le confort du logement, les titulaires bénéficiant de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé.
- Les **rapports sur l'état de la pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale** (2004, 2002, 2000, 1999) regroupent des indicateurs de pauvreté pour les années 1998 à 2002 : bénéficiaires du minimex ou revenu d'intégration, bénéficiaires d'une aide financière par les CPAS, insertion socio-professionnelle via les CPAS, bénéficiaires de la garantie de revenu aux personnes âgées, revenu moyen, emploi et chômage.

4.3. Brussels Studies

La revue scientifique électronique pour les recherches sur Bruxelles («**Brussels Studies**») a publié de nombreux textes intéressants en rapport avec la population bruxelloise. Un bon nombre d'articles de synthèse ont été publiés dans le cadre des Etats généraux organisés en 2009.

5. LISTE DES ACRONYMES

Actiris : office régional bruxellois de l'emploi (anciennement appelé ORBEM)

ADG : Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft

BCSS : Banque Carrefour de la Sécurité Sociale

BIM : Bénéficiaire de l'Intervention Majorée

BIT : Bureau International du Travail

BNB : Banque Nationale de Belgique

CCC : Commission Communautaire Commune

CIMIRe : Compte Individuel Multisectoriel

CIN : Collège Intermutualiste National

CMDC-CDCS : Centre de documentation bilingue sur le secteur psycho-médico-social de la Région de Bruxelles-Capitale

CPAS : Centre Public d'Action Sociale

DEI : Demandeurs d'Emploi Inoccupés

DGSIE : Direction Générale Statistique et Information Economique

EFT : l'Enquête sur les Forces de travail

ETNIC : Entreprise des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication, organisme d'intérêt public, créé par la Communauté française assurant un support informatique, téléphonique et statistique.

EU-SILC : European Union – Statistics on Income and Living Conditions (Enquête annuelle sur les revenus et les conditions de vie).

FAT : Fond des accidents du travail

FMP : Fonds des Maladies Professionnelles

FOREM : service public de l'emploi et de la formation professionnelle en Wallonie

GRAPA : Garantie de Revenu aux Personnes Agées

IBSA : Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

INAMI : Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

INASTI : Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants

INS : Institut National de Statistique, ancien nom de la Direction Générale Statistique et Information Economique

IWEPS : Institut Wallon de l'Evaluation de la Prospective et de la Statistique

MRBC : Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale

ONAFTS : Office National d'Allocations Familiales pour Travailleurs Salariés

ONEm : Office National de l'Emploi

ONP : Office National des Pensions

ONSS : Office National de Sécurité Sociale

ONSSAPL : Office National de Sécurité Sociale des Administrations Provinciales et Locales

RIS : Revenu d'Intégration Sociale

SdPSP : Service des Pensions du Secteur Public

SLRB : Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale

SPF : Service Public Fédéral

SPP : Public Fédéral de Programmation

Steunpunt WSE : Steunpunt Werk en Sociale Economie

ULB – IGEAT : Université Libre de Bruxelles – Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire

VDAB : Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding, service public de l'emploi et de la formation professionnelle en Flandre

VIPO : Veufs(ves), Invalides, Pensionnés et Orphelins

COLOPHON

AUTEURS :

Université Libre de Bruxelles - IGEAT :
Benjamin WAYENS, Pierre KUMMERT, Gauvain DUMONT

Observatoire de la Santé et du Social :
Truus ROESEMS

MISE EN PAGE :

Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl :
Nathalie da Costa Maya

NUMÉRO DE DÉPÔT LÉGAL :

B/2010/2239/01

ÉDITEUR RESPONSABLE :

Patrick Debouverie, Commission communautaire française,
42 rue des Palais, 1030 Bruxelles

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

COCOF – Service des Affaires sociales – Cohésion sociale
www.cocof.irisnet.be
Martine BAUWENS – 02 800 84 23 – mbauwens@cocof.irisnet.be
(contrats régionaux)
Marie-Pierre DURT – 02 800 81 25 – mpdurt@cocof.irisnet.be
(contrats communaux)

CBAI – Centre régional d'appui à la politique de cohésion sociale (CRAcs)
www.cbai.be
Alexandre ANSAY – 02/289 71 61 – alexandre.ansay@cbai.be
Jonathan UNGER – 02/289 71 63 – jonathan.unger@cbai.be

ULB – Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire (IGEAT)
www.ulb.ac.be/igeat
Benjamin WAYENS – 02/650 50 79 – bwayens@ulb.ac.be

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
www.observatbru.be
Truus ROESEMS – 02/552 01 57 – troesems@ggc.irisinet.be

Cabinet du ministre, membre du Collège en charge de la cohésion sociale
Philippe STERCKX – 02/506 32 60 – psterckx@picque.irisnet.be

VEUILLEZ CITER CETTE PUBLICATION DE LA FAÇON SUIVANTE :

ULB-IGEAT, Observatoire de la Santé et du Social, Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise, Sources et références, Commission communautaire française, 2010.

FICHES COMMUNALES D'ANALYSE DES STATISTIQUES LOCALES EN RÉGION BRUXELLOISE :

Différents documents composent cet outil d'analyse des statistiques locales

Mode d'emploi
Sources et références
01 Fiche d'Anderlecht
02 Fiche d'Auderghem
03 Fiche de Berchem-Sainte-Agathe
04 Fiche de Bruxelles-ville
05 Fiche d'Etterbeek
06 Fiche d'Evere
07 Fiche de Forest
08 Fiche de Ganshoren
09 Fiche d'Ixelles
10 Fiche de Jette
11 Fiche de Koekelberg
12 Fiche de Molenbeek-Saint-Jean
13 Fiche de Saint-Gilles
14 Fiche de Saint-Josse-ten-Noode
15 Fiche de Schaerbeek
16 Fiche d'Uccle
17 Fiche de Watermael-Boitsfort
18 Fiche de Woluwe-Saint-Lambert
19 Fiche de Woluwe-Saint-Pierre
Fiche Régionale

Ces fascicules peuvent être obtenus sur le site web
http://www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/index_htm/
et sur simple demande. Leur contenu peut être librement copié, moyennant mention de la source.